

WEBINAIRE: SPORT ET REPRISE D'ACTIVITÉ

23 JUIN 2020



QUELQUES RECOMMANDATIONS



- Couper vos micros et caméras afin d'éviter toutes interférences
- Un tchat est à votre disposition pour poser vos questions
- Ce webinaire est enregistré et le contenu de la présentation vous sera envoyé

BONNE VISIO

AU PROGRAMME



- La réglementation sportive suite à la 3^{ème} phase de déconfinement
- Les différentes aides pour passer la crise et redémarrer vos projets
- La reprise d'activité salariée (chômage partiel, dispositifs de l'Etat...)
- La relance de l'activité à travers différents dispositifs



PARTIE I: LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE

PARTIE I: LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE

- Communiqué 20 juin 2020 (Ministère des Sports)
- Autorise la pratique des sports collectifs
- Interdit une pratique « normale » des sports de combat
- Ouverture possible à plusieurs groupes de 10 personnes dans les ERP de Plein air et Couverts
- Prochaine étape le 11 juillet



Rappel des règles sanitaires générales

- Application des gestes barrières
 - Pas de rassemblement de plus de 10 personnes
- Des distanciations physiques recommandées par activité

MAIS DANS LE CHAMP DU SPORT

- **Décret du 31 mai 2020 (Loi)**
- **Article 44** « ... le respect d'une distanciation physique de deux mètres »
- **Guides du ministère des sports** (validité 11 juillet)





PARTIE 2: LES DIFFÉRENTES AIDES POUR PASSER LA CRISE

PARTIE 2: LES DIFFÉRENTES AIDES POUR PASSER LA CRISE

Le Fonds de Solidarité

- Fonds État-Région qui permet le versement d'une indemnisation forfaitaire de 1500€ maximum par mois
- Les associations et clubs sportifs ont accès à ce fonds si ils remplissent les conditions suivantes :
 - Avoir entre 1 et 10 salariés
 - Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'€ et un bénéfice de moins de 60k€
 - Avoir fait l'objet d'une fermeture administrative ou perte de 50% de chiffre d'affaires par rapport à l'an passé sur le même mois (depuis le 15 juin, il n'est plus possible de solliciter l'aide pour les mois de mars et avril)
- Déclaration à faire sur le site des impôts : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>

PARTIE 2: LES DIFFÉRENTES AIDES POUR PASSER LA CRISE

Orne Rebond

- Subvention du Conseil Départemental de l'Orne de 500€
- Les associations et clubs sportifs ont accès à ce fonds dès lors où ils ont obtenu l'aide de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité
- Demande en ligne via la plateforme : <https://mesdemarches.orne.fr/>

PARTIE 2: LES DIFFÉRENTES AIDES POUR PASSER LA CRISE

PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE DES CLUBS

- Plan de Soutien et de Relance annoncé par certaines fédérations.

Exemples :

- Fédération Française de Tennis (35 millions d'euros dont 21 millions pour les clubs, 5 millions pour les enseignants, 9 millions pour le circuit pro)
- Fédération Française de Rugby (35 millions d'euros pour les 1900 clubs)
- Fédération Française de Gymnastique (1 million d'euros)
- FF Football (30 millions)
- FF Basket (2 millions)
- FF Aéromodélisme

PARTIE 2: LES DIFFÉRENTES AIDES POUR PASSER LA CRISE

- www.soutientonclub.fr, plateforme solidaire à destination des associations sportives, mise à disposition par la Fondation du Sport Français, avec le concours du Ministère des Sports
- Permet aux associations affiliées à une fédération sportive, de créer une cagnotte solidaire, éligible au mécénat
- Chaque club sportif crée sa cagnotte et mobilise ses donateurs et ses adhérents.
- Montant minimum du don : 50 €. 60 % de déduction fiscale pour les entreprises, 66% pour les particuliers. Un CERFA est transmis automatiquement au donateur.
- 10% prélevés sur chaque cagnotte pour constituer un fond de solidarité aux financements des clubs sportifs les moins dotés.



Soutiens ton club

Créez une cagnotte et faites bénéficier à vos donateurs d'une déduction fiscale sur :

soutienstonclub.fr



PARTIE 3: LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ SALARIÉE

PARTIE 3: LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ SALARIÉE

Dispositif d'Activité Partielle

Attention, décret d'application non paru à ce jour !

- Soutien renforcé de l'Etat aux secteurs ayant subi une très forte baisse d'activité (annonce du 14 mai du Premier Ministre) : hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, évènementiel, SPORT, culture
- Les entreprises des activités relevant de ces secteurs pourront continuer à bénéficier d'une prise en charge à 100% de l'indemnité d'activité partielle pour les heures non travaillées jusqu'en septembre.
- **!!** Cumul aides à l'emploi et activité partielle : les charges de personnel ne peuvent pas être financées deux fois.

PARTIE 3: LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ SALARIÉE

Exonération de cotisations sociales

Attention, décret d'application non paru à ce jour !

- Les entreprises et associations de moins de 10 salariés et de moins de 250 salariés relevant des secteurs bénéficiant d'un soutien renforcé bénéficieront d'une exonération de cotisations patronales acquittées ou reportées durant les mois de mars à juin 2020 (au titre des périodes d'emploi de février à mai)
- Une aide au paiement des cotisations et contributions sociales égale à 20% de la masse salariale bénéficiant de l'exonération sera mise en place.

+ d'infos à venir dès la parution du décret

ACCOMPAGNEMENT PROJET D'EMPLOI

ANS Emploi (*clôture le 8 juin 2020*)

- Cette année 6 demandes ANS Emploi sur le département de l'Orne pour 39 postes sur la région
- Subvention à hauteur de 24 000 euros sur 2 ans sur un emploi temps plein
- Objectif: recruter un éducateur sportif ou agent de développement et pérenniser l'emploi CDI au-delà des deux années d'aides

Plus d'information sur [DRDJSCS Normandie](#)

Préparer votre projet d'emploi 2021 avec notre conseiller DDCSPP dès la fin d'année mais également le DLA Orne qui peut vous accompagner dans vos démarches de création/pérennisation d'emplois

ACCOMPAGNEMENT PROJET D'EMPLOI

ANS Apprentissage (*clôture le 7 septembre 2020*)

- Apprenti préparant un diplôme d'encadrement sportif répertorié dans le Code du sport
- Durée du contrat d'apprentissage: 2 ans
- Une aide maximale de 6000 euros par apprenti
- Plus d'informations [DRDJSCS Normandie](#)

Plan de soutien à l'apprentissage (*DIRECCTE*)

- Une aide complémentaire pour l'embauche d'un apprenti la première année
- Apprenti mineur = 5000 euros
- Apprenti majeur = 8000 euros

Pour plus d'informations prendre contact avec votre référent DDCSPP

PARTIE 3: LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ SALARIÉE

Subvention « Prévention COVID »

- Subvention pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à prévenir la transmission du Covid-19 au travail.
- L'investissement doit être d'au moins 1000€ HT
- Prise en charge jusqu'à 50% des investissements réalisés depuis le 14 mars dans des équipements de protection (matériels permettant de guider et de faire respecter les distances : poteaux, grilles, barrières,... plexiglas, installation de lave-mains,...). Les masques, gels hydro-alcooliques et visières sont financés uniquement si un investissement listés ci-dessus a été réalisé.
- Plus d'infos et liste des équipements financés disponibles sur <https://www.ameli.fr/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>



PARTIE 4: LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

VACANCES « APPRENANTES »

- Objectif : permettre aux enfants en difficulté pour suivre les apprentissages scolaires pendant la période de confinement de partir en vacances ou en accueil de loisirs de qualité, au moindre coût. Les « colos apprenantes » et les centres de loisirs de proximité seront soutenus financièrement pour accueillir un maximum d'enfants dans le respect des mesures barrières .

Colos apprenantes :

Une aide de 400 € de l'Etat pour une durée de 5 jours, un reste à charge symbolique pour les familles,

Cela peut être un séjour d'initiation sportive ouvert aux non adhérents

Accueils de loisirs :

Une aide destinée à augmenter les capacités d'accueils, renforcer les activités de qualité, et prendre en charge les surcouts liés aux protocoles sanitaires

les clubs sportifs peuvent proposer des prestations sportives ou faire recruter leurs éducateurs pour renforcer les équipes d'animation

Ecole ouverte :

Les collèges et écoles primaires proposent d'ouvrir la 1^{er} et la dernière semaine des vacances d'été pour faire du rattrapage des apprentissages et des activités ludiques

Les clubs sportifs peuvent proposer des prestations sportives en demi-journée sur ces semaines.

PARTIE 4: LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

- Lancement de la plateforme de géolocalisation « Mon club près de chez moi » le 29 juin
- Plateforme de recherche de clubs du mouvement sportif, développée par BeSport avec le CNOSF : gratuite et ouverte à tous, recense l'ensemble des clubs fédérés
- Un outil au service des 108 fédérations membres pour créer du lien entre le grand public et les clubs (calendrier et résultats, suivi du score en directe, convocation des équipes, galerie photos, mise en avant des sponsors...)
- 68 fédérations sont déjà intégrées
- → Visioconférence de présentation de l'outil : vendredi 26 juin à 14h
- Inscription auprès du CDOS 61



PARTIE 4: LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ



- Renouvellement de l'opération Carte Passerelle Ecole-Club → déploiement national
- Une carte est remise à chaque élève de CMI ou CM2 licencié à l'USEP ou à l'UGSEL, pour bénéficier de 3 séances de découverte gratuite, entre le 1^{er} septembre et le 17 octobre, dans le club de son choix.
- Les clubs souhaitant participer à l'opération doivent s'inscrire auprès du CNOSF/CDOS (uniquement les clubs affiliés à une fédération adhérente au CNOSF)
- L'assurance est prise en charge par le CNOSF
- Les familles trouveront les clubs sur la plateforme « Mon club près de chez moi » qui seront identifiés « Carte Passerelle »

PARTIE 4: LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

- **Aides financières à la licence**

- PASS SPORTIF du CDOS 61: 50 € maximum
 - Pour les personnes en situation de handicap (enfant ou adulte)
 - Pour les personnes souffrant de maladies chroniques
 - Pour les personnes en précarité (adulte en garantie jeune ou RSA)
 - 15 € pour les enfants à l'issue de la Carte Passerelle (sous condition de revenu)
- CAF : 80% des dépenses dans la limite de 40 €
 - Pour les enfants de 6 à 18 ans
 - Avec un quotient familial inférieur à 600 €
- Dispositifs locaux des municipalités

PARTIE 4: LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

- **Sentez-Vous Sport : septembre 2020**
- Opération nationale de promotion du sport bien-être
- Un mois de manifestations labellisées, soutenues par le mouvement sportif et ses partenaires
- Cahier des charges
- Kit de communication officielle (affiches personnalisables)
- Journée du Sport Scolaire : mardi 22 et mercredi 23 septembre



PARTIE 4: LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

- **Faciliter les inscriptions par le paiement en ligne avec HELLO ASSO**
 - Evite les déplacements et les interactions non essentiels
 - Gratuit pour les clubs

DES OUTILS DE PAIEMENT CRÉÉS AVEC ET POUR LES ASSOCIATIONS



BILLETTERIE
EN LIGNE



GESTIONNAIRE DE
COTISATION



FORMULAIRE DE
PAIEMENT



FORMULAIRE DE
DON



CAMPAGNE DE
CROWDFUNDING

ILS SONT PLUS DE 100 000 À NOUS FAIRE CONFIANCE CLUBS, COMITÉS, LIGUES, FÉDÉRATIONS

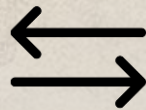


MERCI DE VOTRE ECOUTE

A VOS QUESTIONS



Des questions, des réactions ?



Des expériences ou retours à partager ?